Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 26 janvier 2017.

L'an deux mil dix-sept et le vingt-six janvier à vingt heures,

le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

<u>Présents</u>: MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, CORNU Marie-Thérèse, ALBERT Claude, BARBIER Joseph, BARBIER Philippe, DESROCHE Henri, FRECHET Michel, HERMIL Etienne, MASSONNAT Rachel, MOINE Jérôme, MOREL Serge, PERRIN Lisa.

Excusé: M. GRIVOLLA Gabriel

Madame Lisa PERRIN a été nommée secrétaire.

Ordre du jour :

- Validation projet éclairage public traversée du village
- Rénovation appartement communal
- Devis pour tonte stade 2017
- Compte rendu Vals du Dauphiné
- Compte rendu des différents syndicats
- Compte rendu commission urbanisme
- Préparation budget 2017 par les commissions
- Questions diverses

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

<u>N° 2017-001 Objet : SEDI – Travaux sur réseaux d'éclairage public – A</u>ménagement de la traversée du village 3^{ème} tranche.

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité: Commune de Le Passage

Affaire n° 17-001-296

EP – Rénovation du réseau d'éclairage public Route de Saint Didier suite enfouissement.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 36671 €
2- Le montant total de financement externe s'élève à : 23138 €
3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : 436 €
4- La contribution aux investissements s'élèveraient à environ : 13097 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil, ayant entendu cet exposé,

1- Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 36671 € Financements externes : 23138 €

Participation prévisionnelle : 13533 € (frais SEDI +contribution aux investissements)

2- Prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour : 436 €

<u>N° 2017/002 - Objet : Mission de contrôle sécurité et désignation d'un coordonnateur SPS</u> pour la réalisation des travaux d'aménagement de la traversée du village $-3^{\text{ème}}$ tranche.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la traversée du village − 3^{ème} tranche et indique qu'il convient de désigner un organisme assurant la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (CMSPS) de catégorie 3. Il présente l'offre transmise par le Cabinet BE Salanson portant sur un montant de mission forfaitaire de 1794 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à désigner le Cabinet BE Salanson comme coordonnateur SPS de catégorie 3 pour un montant de mission de 1794 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Rénovation appartement communal

Suite au départ des locataires de l'appartement situé au 1^{er} étage côté nord, il est proposé de le rénover avant de le proposer à nouveau à la location. M. Chollat présente le projet par la démolition de cloisons intérieures afin de faire une pièce de vie plus grande, l'isolation complète de l'appartement, la rénovation des sols et des peintures. Il indique que des devis sont en cours d'élaboration et propose que la commission bâtiments les étudient et les valident afin de pouvoir remettre à la location l'appartement dans les meilleurs délais. Le conseil municipal valide cette proposition.

Tonte du stade

Monsieur le Maire présente la proposition établie par l'entreprise Bourdier pour assurer la tonte du stade et des abords pour un coût de 177 € H.T pour le stade pour 18 passages et 126 € H.T pour les abords pour 10 passages.

Le Conseil municipal valide la proposition.

Comme les années précédentes, l'agent technique assurera la tonte des abords de la salle des fêtes et du parking attenant.

Arrivée de M. MOINE

Compte rendu Vals du Dauphiné

La séance du 19 janvier 2017 était consacrée à l'élection du président et des douze vice-présidents.

Les résultats de l'élection sont les suivants :

Présidente : Madame Magali GUILLOT

- 1er vice-président : Monsieur Daniel VITTE, administration générale, communication, marchés publics, ressources humaines et relations avec les communes.
- 2ème vice-président : Monsieur Laurent MICHEL, finances et système d'informations.
- 3ème vice-président : Monsieur Jean-Claude PELISSE, développement économique.
- 4ème vice-président : Monsieur Roger MARCEL, Agriculture, environnement, développement durable.
- 5ème vice-président : Monsieur Jean-Paul PAGET, tourisme, culture, sport.
- 6ème vice-président : Monsieur Benjamin GASTALDELLO, habitat.
- 7ème vice-président : Monsieur Michel SERRANO, petite enfance, enfance, jeunesse, services au public.
- 8ème vice-président : Madame Thérèse TISSERAND, Aménagement, mobilités.
- 9ème vice-président : Monsieur Jean-Charles GALLET, prospectives et stratégies.
- 10ème vice-président : Monsieur Gérard VITTE, urbanisme, patrimoine communautaire.
- 11ème vice-président : Monsieur Frédéric LELONG, eau, assainissement, Gémapi.
- 12ème vice-président : Monsieur Christian VIEUX-MELCHIOR, voirie.

Compte rendu Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre

Les principaux sujets qui ont été abordés sont :

- le débat d'orientation budgétaire pour 2017
- la vente du dernier lot de terrain constructible sis chemin du Moriot et appartenant au Syndicat
- l'acquisition d'un camion benne et d'un utilitaire
- le point sur les travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur la commune. Travaux réalisés concomitamment avec les travaux d'aménagement de la traversée du village 3^{ème} tranche.
- Vote des tarifs pour 2017 avec une augmentation de 5 % pour l'eau et de 7% pour l'assainissement.

Compte rendu du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bourbre

Les points suivants ont été abordés :

- Vote du budget primitif 2017
- la demande de subvention auprès du fonds européen FEDER, pour le projet d'animation du PAEC (Projet Agro Environnemental et Climatique) du bassin de la Bourbre. Ce projet vise à soutenir les exploitations agricoles s'engageant sur la base du volontariat dans des mesures de :
- changement de pratiques agricoles afin de réduire les pressions sur la qualité des eaux souterraines, la biodiversité et les paysages.
- maintien des pratiques bénéfiques à l'environnement où il existe un risque de disparition ou de modifications de ces dernières.
 - poursuite des actions de lutte contre la renouée du japon, plante envahissante le long de la bourbre.

SEDI

Les bornes de recharges pour les véhicules électriques sont en cours d'installation. Une borne sera installée tous les 10 kms. Le coût d'une heure de recharge s'élève à 3 euros.

Compte rendu urbanisme

La commission a étudié les dossiers suivants avec avis favorable :

- déclaration préalable déposée par M. Gobertier, route de Saint Didier, pour la pose d'une véranda.
- permis de construire déposé par Mme ROJON, pour la construction d'une maison individuelle chemin du Moriot.

Budget primitif 2017.

Monsieur le Maire invite l'ensemble des commissions du conseil municipal à faire un état des travaux envisagés pour 2017 pour la prochaine séance du conseil.

Questions diverses

Validation devis ACE.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un véhicule a endommagé la barrière de sécurité sur la RD73K, juste avant l'église. Le propriétaire du véhicule ne s'étant pas manifesté auprès de la mairie, la commune n'a pas pu dresser un constat d'accident et obtenir réparation par l'assureur. Un devis a été établi par l'entreprise ACE pour la remise en état des lieux pour un montant de 1927.80 € TTC.

Le conseil municipal valide cette proposition et charge Monsieur le Maire pour le suivi de ce dossier.

Prochaines réunions :

Commission bâtiments : lundi 13 février à 19 heures

Conseil municipal : mardi 28 février et mercredi 29 mars 2017 précédée de la commission urbanisme.